

Rapport de présentation

Comité Syndical
du 19 décembre 2019



Point sur « Destination Brenne » et signature d'une convention avec la Communauté de Communes Val de l'Indre - Brenne,

Après deux années de fonctionnement, il sera présenté un rapide bilan de l'action et des interventions de l'association « Destination Brenne » qui intervient pour la promotion touristique de l'ensemble du territoire du Parc et qui a regroupé les différents offices de tourisme concernés. Des conventions d'objectifs ont été signées avec les communautés de communes Brenne – Val de Creuse, Cœur de Brenne et Marche Occitane – Val d'Anglin pour préciser les domaines d'intervention de l'association et régler également les relations financières entre celle-ci et les collectivités compétentes en ce domaine. Suite à la mise en place de la taxe de séjour sur le territoire de la communauté de communes Val de l'Indre – Brenne, il est également proposé de signer une convention identique avec celle-ci.

Cette signature entre le président de « Destination Brenne » et de la communauté de communes Val de l'Indre – Brenne interviendra en fin de séance du Comité Syndical.

Commission Locale de l'Eau (CLE),

Le PNR a été sollicité par l'EPTB Vienne qui suit la mise en place d'un SAGE sur la rivière Creuse pour participer à la Commission Locale de l'Eau (CLE) et plus particulièrement pour que le Syndicat Mixte du PNR Brenne soit représenté par son Président.

Créée par le préfet, la CLE est chargée d'élaborer, de réviser et de suivre l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Elle contribue activement à la mise en place de la démarche. Une fois le SAGE adopté, elle veille à la bonne application des préconisations et des prescriptions inscrites dans le SAGE, ainsi qu'à la mise en place des actions.

La CLE est présidée par un élu local et est composée de trois collèges, dont les représentants sont nommés par arrêté préfectoral : les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux (au moins la moitié des membres de la CLE) ; les usagers (agriculteurs, industriels, etc.), les propriétaires fonciers, les organisations professionnelles et les associations concernées (au moins le quart des membres) ; l'État et ses établissements publics (au plus le quart des membres).

Participation au Salon de l'Agriculture 2020,

L'Agence d'Attractivité de l'Indre s'est positionnée pour participer au sein du stand de la Région Centre au Salon de l'Agriculture à Paris en février prochain. Gérard Blondeau a proposé que la Boutique du Parc et la Maison du Fromage de Pouligny-Saint-Pierre puissent être les représentants des producteurs du territoire du Parc sur ce salon.

Le calage de cette opération est actuellement en cours. L'ensemble des frais de location et d'équipement du stand sont pris en charge par le Conseil Régional. La location de deux camions pour le transport et le stockage sur place des produits et l'achat de ceux qui serviront à la dégustation sont eux à la charge du Conseil Départemental. Il est cependant prévu une présence sur l'ensemble de la durée de certains personnels pour assurer la promotion des produits et du territoire. Il est également envisagé la réalisation d'un document de promotion spécifique.

Château d'Azay le Ferron : bilan de la saison et réflexions sur l'avenir,

Suite à l'acceptation de deux legs et d'une donation, la Ville de Tours a reçu un important domaine qui comporte notamment, sur le site de la commune d'Azay-le-Ferron, un Château, des collections d'œuvres d'art, un Parc, et sur le site de la commune de Preuilly-sur-Claise, une forêt.

Le Château et le Parc, classés monuments historiques, sont gérés par les services municipaux de la Ville de Tours et la Conservation du Musée des Beaux-Arts assure la gestion des collections.

La Ville de Tours ayant exprimé sa volonté de ne plus supporter les charges d'exploitation du site, le Parc naturel régional de la Brenne a décidé en 2004 de s'impliquer directement dans la gestion touristique du château, afin de permettre sa réouverture au public. Une convention a alors été conclue avec la ville de Tours pour que celle-ci mette le site et du personnel à disposition du syndicat mixte du Parc pendant la période d'ouverture au public. Depuis cette date, le PNR gère l'accueil des visiteurs, la gestion de la boutique et l'animation du Parc et du Château.

La Ville de Tours a récemment fait savoir sa volonté de faire évoluer cette situation, estimant qu'elle n'est pas en mesure de supporter seule l'entretien et la remise en état du château et du parc. Il semblerait envisageable de faire évoluer le leg, si une structure composée de collectivités pouvait être mise en place pour porter un nouveau projet de mise en valeur de l'ensemble du site. Cette structure deviendrait gestionnaire du château et de son parc mais également de l'ensemble du massif forestier.

Différentes réunions se sont tenues en 2019 avec la Ville de Tours, le PNR Brenne, la commune d'Azay-le-Ferron, les Communautés de Communes Loches – Sud Touraine et Cœur de Brenne, ainsi que le Conseil Départemental de l'Indre. Le Conseil régional avait été sollicité mais pas représenté.

Ce site important pour le territoire du PNR Brenne a encore accueilli cette année plus de 20 000 visiteurs sur les 7 mois d'ouverture. Financièrement, les recettes obtenues par les visites et l'apport en moyens humains et financiers de la Ville de Tours permettent d'obtenir un équilibre sur l'ensemble de l'opération. Cependant, il semble intéressant de mener une réflexion d'ensemble pour envisager la poursuite de l'ouverture au public dans de bonnes conditions et un éventuel développement de la fréquentation.

Programme LEADER,

Le territoire du Parc naturel régional de la Brenne a bénéficié de toutes les générations de programmes LEADER depuis que le dispositif existe. LEADER a ainsi permis entre autres au territoire de développer des outils d'intervention économique, une politique petite enfance et jeunesse (maison de l'enfance, Relais Brenne Initiative Jeune), le développement du tourisme et de la randonnée...et cela très souvent en cofinancement des crédits régionaux.

Sur la dernière génération, la programmation des dossiers LEADER est très avancée et donc aujourd'hui à l'arrêt. En effet, 96 % de l'enveloppe totale réservée aux actions a été validée en GAL et les 4 % restant sont d'ores et déjà fléchés sur des projets dont les dossiers sont en cours d'élaboration. Ils ne pourront pas tous être soutenus à la hauteur de leur demande faute de crédits suffisants. Par ailleurs, la totalité de l'enveloppe consacrée à l'animation du programme sera consommée courant 2022 alors que la date limite des engagements a été repoussée au 31/12/2022 et qu'à ce jour 62 % de l'enveloppe est engagée (conventions signées) et 33 % est payée.

Des porteurs de projet continuent de solliciter le Parc et les besoins sont estimés afin de financer ces derniers projets en fourchette basse à 140 000 €. Des demandes ont donc été formulées pour solliciter une redistribution du FEADER, des « enveloppes sous consommées » vers les « enveloppes sur consommées ».

PACT « Projets artistiques et culturels du territoire »

Le Parc naturel régional gère à l'échelle de son territoire un PACT régional. C'est chaque année 88 000 € d'aides financières pour 220 000 € de dépenses éligibles allouées en moyenne à 25 opérateurs. 20 000 personnes assistent chaque année aux spectacles, manifestations proposés dans le cadre de cette programmation.

Dans un souci de cohérence des périmètres intercommunaux, il a été indiqué à la CDC MOVA, que son PACT (communes hors Parc) devra, à compter de 2021, être intégré à un PACT « frontalier ». La logique territoriale voudrait que celui-ci soit fusionné à celui du PNR.

Les élus en charge du suivi du PACT Brenne seraient, afin de respecter la cohérence territoriale et de mutualisation des moyens, favorables à l'accueil de ces communes supplémentaires mais avec la réserve d'une augmentation de l'enveloppe PACT du Parc afin de compenser le coût des manifestations supplémentaires à soutenir. Des demandes sont en cours d'étude avec les services du Conseil Régional pour étudier cette faisabilité.

Incendies en Brenne

La Brenne a subi cet été une série d'incendies violents. Trois communes ont été particulièrement touchées : Migné, Chalais, Lignac. En cumulé ce sont plus de 1 500 hectares qui ont brûlé (des bois, des landes mais aussi des prairies, des haies, des clôtures...). 22 exploitations essentiellement en polyculture élevage ont été sinistrées.

Au-delà du processus d'indemnisation qui ne couvrira pas vraisemblablement le préjudice environnemental, l'objectif serait de soutenir les agriculteurs sous la forme d'une opération collective pilotée par le Parc afin de replanter les linéaires de haies qui ont disparus durant les incendies. Un soutien pourrait être également apporté à la réimplantation de clôtures qui seront rapidement nécessaires si les exploitants veulent remettre leurs animaux dans les prés. L'aide serait soumise à un diagnostic effectué dans les exploitations par le Parc en amont des travaux.

Une sollicitation a été faite auprès du Conseil Régional afin d'étudier de telles possibilités.

« Trente ans » du Parc naturel régional de la Brenne

Créé le 22 décembre 1989, le Parc naturel régional de la Brenne avait organisé son inauguration le 8 juin 1990. Ainsi, le Parc envisage de fêter les 30 ans tout au long de l'année 2020, une année particulièrement importante dans le calendrier du syndicat mixte puisque les élus, délégués communaux et intercommunaux siégeant au comité syndical vont être renouvelés.

A l'occasion des 30 ans, le Parc envisage de proposer différents moments pour faire partager son action au plus grand nombre avec une attention particulière envers les nouveaux élus du syndicat mixte.

Un premier temps serait consacré à retracer l'action du Parc auprès des élus actuels, afin de les remercier de leur engagement et de leur montrer le chemin parcouru, autour d'une journée des élus à travers le territoire du Parc, avec visites de réalisations. Cette opération pourrait être renouvelée en milieu d'année avec les nouveaux élus.

Le Parc souhaiterait organiser également un temps fort en septembre autour d'une Echappée de la Loire à vélo, manifestation que nous avons dû laisser de côté en 2019, pour raisons financières.

Les 30 ans du Parc pourraient également se traduire en exposition : 30 ans, 30 avis, 30 portraits, 30 parcours.

Les manifestations organisées de façon traditionnelle (Foulées du Parc, Rallye des collégiens en classe de 4ème, journée d'intégration des lycéens en classe de seconde...) seront également des supports pour ces 30 ans; l'idée est d'en développer l'amplitude pour marquer cet anniversaire, par exemple une journée de Foulées supplémentaire, ouverte aux habitants.

Ces 30 ans sont aussi l'occasion pour le Parc de la Brenne d'initier le processus de révision de la charte du Parc qui demandera un important effort de mobilisation des habitants et des élus, dès 2021, dans un contexte de changement d'élus. Afin de mener à bien ces différents projets, le Conseil Régional a été sollicité pour mobiliser une enveloppe financière supplémentaire spécifique pour l'organisation de cet anniversaire.

Situation des pisciculteurs de Brenne

Le Président du Parc est intervenu auprès du Président du Conseil Régional pour attirer son attention sur la situation économique des pisciculteurs de Brenne au regard des épisodes de sécheresse constatés ces 2 dernières années.

Demande de subvention pour le programme CTZH pour 2020,

Il s'agit de prendre une délibération de principe autorisant le Président à déposer les demandes de subvention correspondant aux programmes prévus pour l'année 2020.

Demande de subvention pour le programme LEADER pour 2020,

Il s'agit de prendre une délibération de principe autorisant le Président à déposer la demande de subvention correspondant à l'animation du programme LEADER pour l'année 2020.

Demande de subvention pour le programme RNR pour 2020,

Il s'agit de prendre une délibération de principe autorisant le Président à déposer les demandes de subvention correspondant aux programmes prévus pour l'année 2020.

Demande de subvention pour le Contrat de Parc pour 2020,

Il s'agit de prendre une délibération de principe autorisant le Président à déposer les demandes de subvention correspondant aux programmes prévus pour l'année 2020.

Renouvellement de contrat pour des agents contractuels,

Il s'agit de renouveler des contrats de travail des personnes qui effectuent l'entretien des locaux à la Maison du Parc et à la Maison de la Nature.